

Arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les moustiques potentiellement vecteurs de maladies dans le Gard



Il existe différents types de moustiques, dont l'*Aedes albopictus*, qui est aussi appelé moustique « tigre » à cause de sa silhouette noire et de ses rayures blanches, sur l'abdomen et les pattes. Le moustique tigre est avant tout source de nuisance : il pique le jour et sa piqûre est douloureuse. Il peut aussi dans certaines conditions particulières, transmettre la dengue, le chikungunya et le zika. Le moustique tigre est aujourd'hui implanté et actif dans les 13 départements de la région Occitanie c'est pourquoi l'Agence Régionale de Santé Occitanie publie un arrêté relatif à la lutte contre les moustiques potentiellement vecteurs de maladies dans le département du Gard.

[Télécharger l'arrêté 2019.04.30](#)

[Télécharger la plaquette d'information sur le moustique tigre](#)